



**« Association de la Maison des Jeunes
et de la Culture du Mont Gargan »
AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2015**

EXPOSE

TITRE I – DISPOSITIONS GENERALES

TITRE II – DISPOSITIONS PARTICULIERES

ENTRE LES SOUSSIGNES

- La Ville de Rouen, représentée par Madame Christine Argelès, Adjointe au Maire chargée de Culture, de la Jeunesse et de la Vie associative, agissant au nom et pour le compte de ladite Ville en exécution de la délibération du Conseil Municipal du 5 avril 2014,

ci-après dénommée par les termes par les termes « **la Ville** »,

d'une part,

ET

- L'association de la Maison des Jeunes et de la Culture du Mont Gargan, dont le siège est situé rue de l'Enseigne Renaud – 76000, représentée par Madame Catherine Leclerc, Présidente habilitée à cet effet par délibération du Conseil d'Administration en date du 15 décembre 2005.

ci-après dénommée par les termes « **l'Association** »

d'autre part,

VU la convention d'objectifs 2015

VU la Délibération du Conseil municipal du janvier 2015 **Subventions aux associations – Participation aux établissements publics de coopération culturelle Opéra de Rouen Haute-Normandie et Centre dramatique national de Haute-Normandie – Attribution – Conventions – Autorisations.**

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Seul l'article 15 présenté ci-dessous est revu ; les autres articles restent inchangés.

TITRE II – DISPOSITIONS PARTICULIERES
--

Article 15 – Concours financiers apportés par la Ville

Pour l'année 2015, les concours financiers apportés par la Ville à l'Association sont les suivants :

- 37 200 euros au CM du 26 janvier 2015
- 20 800 euros au CM du 1^{er} juin 2015
- Soit un total de 58 000 € pour l'année 2015

Fait à ROUEN, le .. / .. / 2015, en cinq exemplaires

P. LE MAIRE DE ROUEN,
par délégation

P. l'Association de la Maison des Jeunes,
et de la Culture du Mont-Gargan

Christine ARGELES
Adjointe au Maire

Catherine LECLERC
Présidente